

COMMISSION TRIAL 2016/2020

PHOTO

Président : Maurice BONNEMAIS 121, Chemin des Cachettes 50110 TOURLAVILLE
Tél. 02.33.20.14.79 - Port. 06.74.78.57.67 - Email : maurice.bonnemais@vinci-construction.fr

Membres : Benoît BELLONCLE 24, rue de l'Abbaye 27260 CORMEILLES
Tél. 02.31.32.97.50 Port. 06.29.88.88.35 Email : belloncle.traiteur@wanadoo.fr

Stéphane COUASNON Hameau Le Bellou 27820 ARMENTIERES-SUR-AVRE
Tél.02.32.37.64.42 Port. Email : couasnon.sylvie@wanadoo.fr

Daniel HARRY 44, Impasse du Colombier 76640 FAUVILLE-EN-CAUX
Tél. 02.35.95.21.44 Port. 06.80.24.46.33 Email : daharry@wanadoo.fr

Thierry LEGOIS 222, rue Maréchal 76740 SOTTEVILLE-SUR-MER
Tél.02.35.57.09.25 Port. 06.72.85.94.31 Email : legois.thierry@neuf.fr

J-François LECOFFRE 16, rue du Grand Pré 50130 OCTEVILLE
Tél.02.33.94.51.09 Port. 06.32.51.45.02 Email : jf.lecoffre@orange.fr

Stéphane NOËL 16, Lot. Le Clos Fleuri 76370 BRACQUEMONT
Tél.02.32.90.08.77 Port. 06.26.18.05.35 Email : stephane_noel@orange.fr



CHAMPIONNAT DE NORMANDIE SENIOR 2018

PREAMBULE :

La ligue Motocycliste de Normandie met en compétition les Championnats de Ligue de Trial qui se disputeront du 1er février au 31 octobre 2018. Ces championnats seront classés en sept catégories : Seniors 1, Open, Seniors 2, Seniors 3+, Seniors 3, Senior 4+ et Senior 4, sous réserve d'un minimum de 3 pilotes par catégorie sur l'ensemble des épreuves composant le championnat.

Les championnats de Normandie sont régis par les règles éditées par la FFM. Les épreuves et les pilotes doivent se conformer à leur contenu. En cas de litige le jour de l'épreuve, seul le jury est habilité à trancher en première instance.

Ces règles et codes sont :

- Le Code Sportif National de la Fédération Française de Motocyclisme
- Les Règles Techniques et de Sécurité - Discipline Trial
- Le règlement du championnat de France de trial - Adultes et ses avenants
- Le règlement particulier de l'épreuve

- Le présent règlement

Les trials pourront être organisés suivant les règles techniques de la discipline ou en Open Free.

Le championnat de Normandie 2018 comportant également des épreuves dans d'autres ligues, les règlements de ces ligues d'accueil seront appliqués lors de ces épreuves.

Les droits d'engagement sur chaque épreuve normande sont de 28€ dont 3€ sont reversés à la ligue de Normandie pour financer le développement du trial. Afin de faciliter l'organisation des épreuves et rendre plus fluide le contrôle administratif, la Commission de Trial invite les pilotes à s'engager à l'avance.

ARTICLE 1 : Calendrier du championnat de Normandie 2018

Les épreuves retenues pour les différents Championnats sont les suivantes :

- 18 Mars : LOMBRON (72)
- 8 Avril : GREVILLE-HAGUE (50)
- 15 Avril : ST SYLVESTRE DE CORMEILLES (27)
- 3 Juin : FERMANVILLE (50)
- 17 Juin : ROMILLY sur ANDELLE (27)
- 24 Juin : SAINT LEONARD DES BOIS (72)
- 2 Septembre : SOTTEVILLE SUR MER (76)
- 16 Septembre : BRETHEL (61)

Une épreuve pourra être ajoutée au présent calendrier en cours de saison, sous réserve qu'elle soit déclarée auprès de la commission de trial de la Ligue Motocycliste de Normandie deux mois minimum avant sa date d'organisation. Cette épreuve supplémentaire ne devra pas être en concurrence avec une épreuve du Championnat de France (même réserve appliquée pour un changement de date d'une épreuve inscrite au calendrier).

ARTICLE 2 : Participation au championnat

Les championnats sont réservés aux pilotes détenteurs d'une licence NATIONALE COMPETITION (NCO, NTR), NATIONALE JEUNES (NJ1, NJ2, NJ3), MOTO ANCIENNE (MAT, MAT2 pour les motos antérieures à 1991) délivrée par un club affilié à la Ligue Motocycliste de Normandie.

Tout pilote à partir de 9 ans et détenteur d'une licence NJ1, NJ2 ou NJ3 et du guidon d'argent (minimum) pourra participer au championnat Senior dans les conditions suivantes :

- Etre assisté d'une personne majeure licenciée en trial. Cette personne pourra assister au maximum 2 jeunes pilotes. Elle devra se déclarer au moment de l'inscription et sera déclarée sur le bulletin d'engagement du ou des pilotes assistés.
- Les jeunes pilotes devront disposer du permis en rapport avec leur cylindrée.
L'adéquation Âge/Cylindrée se décline conformément aux règles de la FFM :
 - 7/10 ans : -> 80cc
 - 11/14 ans -> 125cc
 - 15 ans et + -> cylindrée libre en relation avec le permis détenu

ARTICLE 3 : Motocycles

Les motocyclistes devront être conformes aux prescriptions éditées par la F.F.M dans les règles techniques et de sécurité - Discipline Trial.

ARTICLE 4 : Protection des pilotes et de l'environnement

L'installation de caméras sur les pilotes est interdite.

Toute opération mécanique ou de ravitaillement sur les machines devra s'effectuer sur un tapis de protection environnemental (étanche en dessous et absorbant au-dessus).

Le non-respect de cette règle peut entraîner l'arrêt immédiat de l'épreuve par l'autorité administrative.

Ces tapis de protection environnementale devront être remportés par les concurrents à la fin de l'épreuve.

L'ensemble des pilotes devra être équipé d'une protection dorsale suivant EN 1621-2. Le port d'une protection pectorale est recommandé.

ARTICLE 5 : Départ

Le premier départ sera à 10h00 puis toutes les minutes (en favorisant le décalage des zones, afin d'éviter les bouchons).

L'ordre de départ des catégories est :

1^{ère} catégorie au départ : Senior 4

2^{ème} catégorie au départ : Senior 4+

3^{ème} catégorie au départ : Senior 3

4^{ème} catégorie au départ : Senior 3+

5^{ème} catégorie au départ : Senior 2

6^{ème} catégorie au départ : Open

7^{ème} catégorie au départ : Senior 1

Dans le cas d'un départ décalé, les 1^{ères} catégories au départ seront les Senior 4 et les Senior 3+ simultanément puis Senior4+/Senior 2 et enfin Senior 3/Open - Senior 1.

L'horaire de départ d'un retardataire est calculé en ajoutant une minute à l'heure du dernier partant dans sa catégorie.

ARTICLE 6 : Temps de course

Temps A :

Le temps A est le temps de référence de la course. Il est déterminé par le règlement particulier de l'épreuve et affiché au départ pour chaque catégorie.

L'horaire d'arrivée de chaque pilote est déterminé en additionnant l'heure de départ et le temps A de course.

Tout retard sur l'horaire d'arrivée théorique sera pénalisé d'un point par minute dans la limite de 20 minutes.

Au-delà de 20 minutes de retard sur l'horaire théorique, le pilote est disqualifié.

Temps B :

Une majoration du temps de course pourra être décidée par le Jury pour répondre à des conditions de courses ou aléas exceptionnels. Cette majoration du temps de course de 30 minutes est appelée temps B.

La décision de prolongation devra être communiquée avant le premier départ.

Le temps imparti pour le franchissement de chaque zone est d'une minute et trente secondes. Le dépassement du temps imparti pour le franchissement de chaque zone est considéré comme un échec et pénalisé de 5 point sur le carton individuel.

ARTICLE 7 : Classements

Les classements de chaque épreuve sont calculés sur la totalité des tours prévus par le règlement particulier de l'épreuve et/ou décision de jury.

Le barème des pénalités est celui du règlement du championnat de France de trial - Adultes et ses avenants

Les résultats de chaque épreuve devront être transmis par le Club organisateur au plus tard sous 2 jours au secrétaire de la Commission de Trial.

Tout Club organisant un trial du Championnat de Normandie est tenu d'adresser sous quinze jours, le rapport de clôture en double exemplaires au Secrétariat de la Ligue et au secrétaire de la Commission de Trial de Normandie.

Les classements du championnat seront obtenus dans chaque catégorie par l'addition des points comptabilisés sur la totalité des épreuves moins une. Les pilotes ayant participé à l'intégralité des épreuves du championnat recevront un bonus équivalent à leur meilleur résultat durant la saison.

Les points des championnats sont attribués comme suit :

1^{er} = 20 pts

2^{ème} = 17 pts

3^{ème} = 15 pts

4^{ème} = 13 pts

5^{ème} = 11 pts

6^{ème} = 10 pts

7^{ème} = 9 pts

8^{ème} = 8 pts

9^{ème} = 7 pts

10^{ème} = 6 pts

11^{ème} = 5 pts

12^{ème} = 4 pts

13^{ème} = 3 pts

14^{ème} = 2 pts

15^{ème} = 1 pt

Seront classés aux championnats les pilotes ayant participé au minimum à 3 épreuves dans leur catégorie.

Lorsqu'un pilote est classé dans plusieurs catégories (participation à 3 épreuves dans plusieurs catégories), la catégorie de classement retenue pour les résultats finaux du championnat est celle de la première participation à une épreuve inscrite au calendrier pour la saison en cours.

Les titres de Champions de Normandie de Trial seront décernés aux pilotes de chaque catégorie ayant cumulé le plus de points dans leur catégorie. En cas d'ex-æquo, le départage se fera au nombre de victoires puis au nombre de secondes places, et ainsi de suite.

Les résultats doivent être validés par la commission avant la remise des prix de la Ligue Motocycliste de Normandie où les Champions et Vice-champions seront récompensés.

Les titres sont valables pour un an et remis en compétition l'année suivante.

Les Champions des catégories S4, S4+, S3, S3+, S2 et Open doivent s'inscrire dans une catégorie supérieure pour la saison suivante ou se verront attribuer un handicap de 25 points s'ils restent dans la même catégorie.

ARTICLE 8 : Délégation

Le délégué de la Ligue sur chaque épreuve est chargé de l'application du présent règlement.



CHALLENGE TRIAL HISTORIQUE OU MOTOS ANCIENNES

PREAMBULE :

La ligue Motocycliste de Normandie met en compétition un Challenge de Trial historique en 4 catégories :

- National : Motos Pré-85 et Motos Post-85 => zones S3
- Critérium+ : Motos Pré-85 et Motos Post-85 => zones S4+
- Critérium : Motos Pré-85 et Motos Post-85 => zones S4
- Pré-65 : motos avant 1965 => zones S4

Ce challenge se dispute suivant le calendrier du championnat de Normandie Senior.

Le présent règlement complète, en ce qui les concerne, les articles du règlement du Championnat de Normandie Senior.

Les articles 1, 2, 4, 6 et 8 du championnat de Normandie Senior s'applique au Challenge Trial Historique.

ARTICLE 3 TH : Motocycles

Les motos doivent obligatoirement être antérieures à 1991 et conserver la conception d'origine.

Elles devront toutefois être conformes aux prescriptions éditées par la F.F.M dans les règles techniques et de sécurité - Discipline Trial, notamment :

- Etre équipés d'un coupe-circuit automatique apposé sur le guidon côté gauche et relié au poignet du pilote.
- Le pignon de sortie de boîte doit obligatoirement être protégé
- L'engrènement inférieur de la couronne arrière doit être protégé
- Une protection doit être placée sur la surface de la couronne arrière afin de ne pas pouvoir passer les doigts.
- La protection des disques de freins avant et arrière doit être conforme à l'origine pour les motos Post-85.

ARTICLE 5 TH : Départ

Les pilotes des challenges Trial Historique prennent le départ avec les pilotes du Championnat Senior des catégories de zones dans laquelle ils concourent dans l'ordre fixé par la direction de course.

ARTICLE 7 TH : Classements

Les classements de chaque épreuve sont calculés sur la totalité des tours prévus par le règlement particulier de l'épreuve et/ou décision de jury.

Le barème des pénalités est celui du *règlement du championnat de France de trial - Adultes et ses avenants*.

Le départage des ex-aequo sur chaque épreuve s'effectue suivant les règles de la FFM des championnats de France. En dernier ressort, c'est le pilote de la machine la plus ancienne qui l'emportera.

Seront classés au championnat les pilotes ayant participé au minimum à 3 épreuves dans leur catégorie sous réserve d'un minimum de 3 pilotes par catégorie remplissant ces conditions sur l'ensemble de la saison.

Le vainqueur du challenge dans chaque catégorie est le pilote ayant cumulé le plus de points sur l'ensemble de la saison.

Dans le cas où le minimum de 3 pilotes classés par catégorie ne serait pas atteint, les pilotes des catégories trial historique marqueront des points au championnat Senior de la catégorie de zones dans laquelle ils concourent.

Ces points en championnat Senior serviront à établir pour chaque épreuve, un classement "Scratch" de toutes catégories Trial Historique confondues.

Le vainqueur du Challenge Trial Historique "unique" sera le pilote ayant cumulé le plus de points sur l'ensemble de la saison sous réserve d'une participation à la moitié des épreuves plus une sur une moto ancienne.

Le titre de vainqueur du Challenge de Trial Historique "Unique" est cumulable avec un titre de Champion.

Lorsqu'un pilote est classé dans plusieurs catégories (participation à 3 épreuves dans plusieurs catégories), la catégorie de classement retenue pour les résultats finaux du championnat est celle de la première participation à une épreuve inscrite au calendrier pour la saison en cours.

Les résultats doivent être validés par la commission avant la remise des prix de la Ligue Motocycliste de Normandie où les vainqueurs des challenges Trial Historique seront récompensés.

Les titres sont valables pour un an et remis en compétition l'année suivante.



TROPHEE DES CLUBS NORMANDS

La Ligue Motocycliste de Normandie met en compétition un Trophée des Clubs Normands. Ce trophée est une compétition par équipes, composée des clubs affiliés à Ligue Motocycliste de Normandie.

Article 1 : Calendrier

Le Trophée des Clubs Normands se déroule suivant le calendrier cité à l'Article 1 du règlement du Championnat de Normandie Senior.

Article 2 : Participation au Trophée

Le Trophée est réservé aux pilotes détenteurs d'une licence NATIONALE COMPETITION (NCO, NTR), NATIONALE JEUNES (NJ1, NJ2, NJ3 hors pilotes du Challenge Trial Educatif), MOTO ANCIENNE (MAT, MAT2 pour les motos antérieures à 1991).

Article 3 : Classement

Lors de chaque épreuve du championnat de Normandie, chaque club cumulera le nombre de points "championnat » marqués par ses 3 meilleurs pilotes toutes catégories confondues hors Challenge Trial Educatif.

Le vainqueur du Trophée des Clubs Normands est le club ayant cumulé le plus de points sur l'ensemble des épreuves à l'issue de la saison.

Le Trophée est remis en jeu chaque année. Le Club gagnant le Trophée 3 années consécutives, le conservera définitivement.



TRIAL EDUCATIF NORMANDIE

Préambule :

La ligue Motocycliste de Normandie met en place une activité Trial éducatif de Normandie. Cette activité Trial éducatif comporte quatre catégories :

- TrE1 (12 à 15 ans, 125cc max ou moto électrique 11KW max)
- TrE2 (7 à 12 ans, 80cc max ou moto électrique 24 pouces max)
- TrE3 (6 à 10 ans, 80cc max et automatique ou moto électrique 20 pouces max)
- TrE4 (jusqu'à 8 ans, moto électrique 16 pouces max)

L'activité Trial éducatif n'est pas une compétition. Elle a pour vocation de développer une pratique du trial adaptée aux enfants et de former de jeunes trialistes maîtrisant tous les aspects de ce sport par une évaluation et un enrichissement des compétences qu'ils développent.

Article 1 : Parcours

Cette Activité se déroulera parallèlement au Championnat de Normandie Seniors lors des épreuves situées sur le territoire Normand.

Les journées éducatives sont est ouvertes aux détenteurs de licences NCO, NTR, NET, NJ1, NJ2, NJ3, LJJ et LJ5 et PASS Circuit (pour les clubs inscrits) âgés de 6 à 15 ans dans l'année.

Le parcours comprendra 3 tours de 6 zones comprenant les 4 catégories nommées ci-dessus.

Fléchage des zones lors des challenges :

- Catégorie TrE1 => Tracé Senior 4+ - Flèches Noires/Jaunes
- Catégorie TrE2 => Tracé Senior 4 - Flèches Noires
- Catégorie TrE3 => Tracé Educatif - Flèche Oranges
- Catégorie TrE4 => Tracé Educatif - Flèche Oranges

Article 2 : Evaluations

S'agissant de développer les connaissances et les aptitudes techniques et physiques des enfants à la pratique du trial, ceux-ci sont évalués suivant 4 critères :

1. Aptitude au pilotage
2. Connaissances du règlement
3. Connaissances sécurité
4. Connaissances de sa moto (mécanique et contrôle technique)

1 - Aptitude au pilotage :

Les points attribués correspondent à la moyenne des points figurant sur la fiche de pointage.

2 - Connaissances du règlement :

Les points attribués correspondent aux points obtenus au questionnaire portant sur le règlement du trial et du code sportif de la FFM.

3 - Connaissances sécurité :

Les points attribués correspondent aux points obtenus au questionnaire portant sur les règles et les équipements obligatoires de sécurité en trial.

4 - Connaissances de sa moto :

Les points attribués correspondent aux points obtenus au questionnaire portant sur le fonctionnement, les réglages et les contrôles à effectuer sur sa moto.

Les évaluations sont réalisées par un Moniteur fédéral breveté.

Article 3 : Organisation

La journée éducative est décomposée suivant les horaires ci-dessous.

- 10h30 - 11h00 : Partie théorique sur connaissance de la moto
- 11h00 - 12h00 : Partie pratique - Exercices d'apprentissage et de perfectionnement
- 13h30 - 16h30 : Partie pratique - 3 tours de 6 zones

Un questionnaire adapté ponctue la partie théorique.

Articles 4 : Droits d'engagement

Les droits d'engagement pour une journée Trial Educatif est de 20€ dont la moitié est reversée à la ligue de Normandie pour participation aux frais de déplacement des moniteurs.

Pour prévoir leur accueil et un nombre suffisant de moniteurs, les participants aux journées Trial Educatif devront confirmer leur participation une semaine à l'avance auprès de la commission de Trial.